

République Française

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS

Délibération du Comité Syndical du 18 juillet 2025

Délibération n° 2025/610

Objet : Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la communication et la concertation de l'espace industriel responsable et multimodal INSPIRA et autorisation de signature du Président

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 juillet à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 04/07/2025, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 5 Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 1

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Jean-Charles MALATRAIT

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés :

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

Membres présents : Thierry KOVACS

Membres excusés avec pouvoir : M. Julien Vuillemard (pouvoir donné à T. KOVACS)

Membres excusés : Mme Michèle CEDRIN, M. Xavier ODO et M. Vincent GAY

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte,

Vu la délibération n°2025/584 du 10/04/2025 portant délégation d'attributions du Conseil au Président, notamment pour la passation des marchés publics,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 10 avril 2025, pour une consultation en MAPA pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la communication et la concertation du projet, structurée en quatre lots distincts.

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant que, les missions du Syndicat mixte portent notamment sur l'information, la communication et la concertation autour du projet INSPIRA, à ce titre un marché public a été lancé en vue de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé en communication et concertation afin d'accompagner la Responsable communication et concertation du Syndicat mixte dans la mise en œuvre de ces actions.

Considérant que le marché est prévu pour une durée de trois ans, avec un montant global maximal fixé à 200 000 € HT.

Considérant que le Président dispose d'une délégation de signature uniquement jusqu'à 90 000 € HT, ce qui nécessite une autorisation spécifique pour ce marché.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical :

➤ **Décide** d'attribuer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la communication et la concertation du projet aux entreprises suivantes :

Lot	Désignation des lots	Entreprise retenue	Montant HT prévisionnel sur 3 ans
Lot 1	Développement et mise en œuvre d'une stratégie de communication et de marketing ambitieuse et structurante	DISSIDENTIA	72 600.00€
Lot 2	Refonte du site web et gestion de la communication digitale	ACTI	33 932.50€
Lot 3	Concertation et gestion du dialogue territorial	IDDEST	38 400.00€
Lot 4	Relations presse et relations publiques	LUG	37 200.00€

➤ **Autorise**, Monsieur le Président, à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la communication et la concertation ainsi que tout document afférent.

Les dépenses relatives à cette opération sont inscrites sur le chapitre 011 de la section de fonctionnement du Budget principal du Syndicat mixte.

Le Président,
Thierry KOVACS

